



Mondercange, le 22 septembre 2020

Au Collège Échevinal de la  
Commune de Mondercange

**Concerne:** intervention pour la séance du conseil communal du 25 septembre 2020

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 25 septembre 2020 l'intervention suivante :

On a attiré notre attention sur le fait que la Commune de Mondercange vient de promouvoir sur son site Facebook des informations concernant différents commerçants de Mondercange. Plusieurs questions s'imposent à ce sujet :

- le Collège des Bourgmestre et Échevins, trouve-t-il correct que la commune s'ingère dans les activités commerciales d'une entreprise privée pour stimuler les citoyens à l'achat de ses produits en utilisant les outils informatiques publics donnant accès aux réseaux sociaux ?
- quelles règles sont en application pour définir le contenu du site Facebook de la commune ?
- qui est-ce qui est admis à profiter des réseaux communaux afin de communiquer ses activités au grand public ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,  
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM  
Marc FANCELLI  
René PIZZAFERRI  
Christine SCHWEICH  
John VAN RIJSWIJCK